



QUIZ de l'été

1 La CFTC est un syndicat de type :

- Contestataire
- Réformiste
- Constructif

2 Voter ne sert à rien :

- VRAI
- FAUX

3 Près de 1500 salariés de CGI ne sont pas en bonne santé psychologique au travail

- VRAI
- FAUX

4 La soumission du Timesheet doit être fait avant vendredi 17h :

- VRAI
- FAUX

7 Signer un accord d'entreprise ne sert à rien :

- VRAI
- FAUX

6 Je peux bénéficier de prime si je travaille avant 8h du matin ou après 19h

- VRAI
- FAUX

5 Tout salarié est joignable et sollicitable à tout moment, même hors Forfait Lib

- VRAI
- FAUX

8 Les Comités d'Entreprise vont bientôt disparaître :

- VRAI
- FAUX

9 Combien de salariés chez CGI perçoivent un stress élevé :

- 10 %
- 20 %
- 33 %

10 Le CET, Compte Epargne Temps, me permet désormais de ne plus perdre mes jours RTT et CP

- VRAI
- FAUX

13 Les salariés CGI se sentent surtout soutenus en 1er lieu par :

- le client
- le commercial
- les représentants du personnel
- le service de santé au travail
- le service RH
- l'assistante BU
- la Direction CGI

12 Le client m'informe que je dois travailler la nuit (ou le week-end ou un jour férié). Je suis obligé de le faire ?

- VRAI
- FAUX

11 Avec le RAA/SPP (Régime d'Achat d'Actions), je peux gagner par mois jusque :

- 50 €
- 95 €
- 100 €

14 Quand je suis en intercontrat, je dois me débrouiller tout seul.

- VRAI
- FAUX

15 La CFTC signe tout ce que la Direction CGI impose aux salariés :

- VRAI
- FAUX

16 60% des départs concernent des salariés ayant moins de 5 ans d'ancienneté

- Vrai
- Faux

18 L'abondement de CGI se fait uniquement sur les actions CGI :

- VRAI
- FAUX

17 Il est désormais possible chez CGI de donner des jours de congés aux salariés ayant un enfant gravement malade :

- VRAI
- FAUX

19 Le taux des travailleurs en situation d'handicap chez CGI est de :

- 2,73 %
- 6,00 %
- 8,93 %

20 Quel est le pourcentage de femmes au sein de CGI France :

- 17 %
- 29 %
- 52 %



Réponses en page 3



\ le Compte Epargne Temps sera-t-il encore reconduit ??

© Freepik

Un accord entre la Direction CGI et les Organisations Syndicales a été signé en 2018 pour la mise en place du CET, Compte Epargne Temps, via un outil de report des congés Q1 d'une année sur l'autre (et une seule).

La Direction de CGI expliquait cette frilosité par le besoin d'en constater les effets sur une année et proposer ensuite des améliorations pour les années suivantes. C'est pourquoi la CFTC était alors signataire.

Pour 2019, la Direction de CGI propose un nouvel accord CET à la signature des Organisations Syndicales jusqu'à début septembre...

Mais la gestion du planning est mauvaise chez CGI. La CFTC avait prévenu la DRH que cet accord devait aboutir au plus tard en mai 2019 pour prendre en compte les évolutions du dispositif.

Or ce nouvel accord est strictement identique au précédent... Et pour 2 ans ! EN-VOLÉES LES AMÉLIORATIONS ESPÉRÉES ...

La CFTC ne demandait pourtant pas la lune ...

- ◆ Communiquer les soldes de congés aux salariés par mail. **Trop compliqué à faire apparemment.**
- ◆ Positionner la campagne CET sur janvier, du 5 au 20 par exemple. Logique puisque les salariés peuvent prendre leurs jours Q1 jusqu'au 31 janvier. **Trop compliqué.**
- ◆ Cumuler les jours sur plusieurs années pour que cela soit un **VRAI CET** : **Trop compliqué à gérer...**
- ◆ Mettre les jours non pris automatiquement dans le CET. **CGI préfère l'absence de vigilance de ses salariés qui lui rapportent gros.**
- ◆ Abonder les jours valorisées dans le PEE. **Utopique : il est déjà bien difficile d'augmenter l'abondement sur les actions CGI via RAA/SPP, alors là....**

Le nouveau CET resterait comme l'ancien, à savoir un report de 5 jours RTT Q1 maximum par an.

Donc, ces jours pourraient être utilisés de 3 façons (ex avec les jours 2019):

- ◆ **en jours d'absences** entre janvier et septembre 2020
- ◆ **en euros** par le paiement des jours du CET non pris sur la paie de novembre 2020
- ◆ **en placement** sur le Plan d'Épargne Entreprise fin 2020

Au prétexte que la Direction n'a pas de visibilité sur ce qui va arriver cette année, elle se refuse à faire évoluer le CET **pour les 2 prochaines années.**

Sans avoir fait des hypothèses alors que le CET a été largement plébiscité par les salariés, la Direction CGI a refusé toutes les propositions des Organisations Syndicales même celles qui ne coutaient rien à CGI et qui étaient simplement des mesures de communication RH à destination des salariés.

La CFTC demande que des actions de communication soient faites aux salariés afin qu'ils ne perdent plus leur jours de congés (CP et RTT) qui représentent presque **10 000 jours cette année soit 1 jour par salarié....**

Il est très probable que le CET ne soit pas remis en place sur 2019 !!

En l'état, la proposition de la Direction a de fortes chances de ne pas recueillir la signature des Organisations Syndicales et CGI deviendra une des rares grandes sociétés non doté d'un CET.

Soyez donc vigilant à poser tous vos congés !!

A ce titre, consultez régulièrement le solde dans le Centre de service RH et la Fiche Mémo CFTC sur les jours de congés avec toutes les règles de prise des congés payés et RTT selon votre modalité de temps de travail.



Quizz de l'été 2019

réponses aux questions

- Question 1 :** La CFTC est un syndicat **CONSTRUCTIF** basé sur des valeurs sociales humanistes en toute indépendance religieuse *Cf Statut*
- Question 2:** **FAUX** c'est important de choisir les équipes qui font avancer conjointement les entreprises et leurs salariés
- Question 3:** **VRAI** 14% des salariés CGI ne sont pas en bonne santé psychologique au travail *Cf Etude QVT de Capital Santé*
- Question 4:** **VRAI** selon les règles imposées par la BU avec soumission à faire au plus tard le vendredi 17h *Cf Règlement Intérieur*
- Question 5:** **FAUX** les appels ou mails professionnels vers et entre les salariés CGI ne doivent se faire que dans la plage de travail (8h à 19h en semaine, pas le weekend, ni congés) hors astreintes et horaires décalés *Cf accord Qualité de Vie au Travail*
- Question 6:** **VRAI** à condition de travailler sur un projet déclaré en Horaires Décalés *Cf accord Horaires Décalés*
- Question 7:** **FAUX** il est important de signer des accords quand ils représentent une avancée pour les salariés, car la Direction est engagée à le respecter auprès de l'Inspection du Travail. Ne pas signer, cela laisse le choix à l'entreprise de faire ce qu'elle veut, de réaliser moins que les avancées obtenues en négociation *Cf Forfait de Séjour et Déplacement par exemple*
- Question 8:** **VRAI** Les CE ainsi que DP et CHSCT disparaissent en décembre 2019 au profit du Comité Social Economique (CSE)
- Question 9:** **33%** 1 répondant sur 3 perçoit un stress élevé (échantillon représentatif des salariés CGI) *Cf Etude QVT de Capital Santé*
- Question 10:** **FAUX** le CET a permis de reporter au maximum 5 jours de RTT Q1 en décembre 2018, pour les utiliser entre janvier et septembre 2019. Sans quoi en octobre 2019, ils seront remboursés sur la paye ou valorisés sur le PEE fin 2019 *Cf NAO 2018 Pour l'instant il n'est pas encore prévu de nouvelle opération CET pour l'année 2019 ! Cf Article à ce sujet en page 2.*
- Question 11:** L'abondement maximum sur le RAA/SPP (Régime d'Achat d'Actions) est de **95 €** par mois depuis novembre 2016
- Question 12:** **FAUX** c'est au manager CGI et non au client de préciser les modalités de travail et compensations (dans l'ordre de mission) et bien s'assurer du volontariat du salarié. En cas d'abus, merci de nous contacter cftc@cgi.com
- Question 13:** Les salariés de CGI se sentent surtout soutenus en 1er lieu par **le client** (22,6%), **les représentants du personnel** (12,6%) et ensuite vient **le service de santé au travail** (8,9%) *Cf Etude QVT de Capital Santé*
- Question 14:** **FAUX** il existe un processus de gestion des inter-contrats qui doit être appliqué partout. Il précise notamment qu'il incombe au DCS de trouver au salarié une activité et que c'est à la BU de lui affecter un poste de travail. En cas d'indisponibilité de poste, il est possible de rester à son domicile avec l'accord de la BU *Cf Charte Intercontrat*
- Question 15:** **FAUX** les accords ne sont signés par la CFTC que s'ils apportent des avantages aux salariés. Plusieurs accords n'ont pas été signés par la CFTC dont récemment la Négociation Annuelle Obligatoire 2019 ou la mise en place de 3 CSE chez CGI
- Question 16:** **VRAI** les départs des salariés ayant 1 à 5 ans d'ancienneté représentent près de 6 sorties sur 10 en 2018 avec des taux de sortie à 35,4% pour les 1 à 2 ans d'ancienneté et 36,4% pour les 3-5 ans *Cf Rapport Sextant Politique Sociale 2018*
- Question 17:** **VRAI** mais une seule campagne de don de jours, prévu dans la NAO 2016, a été organisée début 2017. Plus rien depuis !
- Question 18:** **FAUX** l'abondement de CGI est distribué avec le RAA mais il est tout à fait possible ensuite de positionner cet abondement sur n'importe quel fond de placement directement sur le site ESALIA (www.esalia.com)
- Question 19:** **2,73 %** d'emploi des personnes en situation de handicap chez CGI France (alors que l'obligation légale est de 6%) *Cf Mission Emploi Handicap*
- Question 20:** **29%** de femmes chez CGI contre 52% dans la population française

ma note/20

Partagez avec nous votre note sur
@cftc_cgi - cftc@cgi.com

rejoignez-nous

Groupe & France : Patrick Renault (patrick.renault@cgi.com)

CBC : Elena Tiganus (elena.tiganus@cgi.com)

FS : Michel Bancal (michel.bancal@cgi.com)

CPGRM : Nicolas Bruxelles (nicolas.bruxelle@cgi.com)

EUTM : Catherine Brulé (catherine.brule@cgi.com)

TPS HR : Martine Lourseau (martine.lourseau@cgi.com)

NORD : Eric Cariot (eric.cariot@cgi.com)

GRAND SUD & I2CE : Michel Brossard (michel.brossard@cgi.com)

GRAND EST : Arnaud Geissert (arnaud.geissert@cgi.com)

GRAND OUEST : Patrick Renault (patrick.renault@cgi.com)

FGDC : Catherine Cadet (catherine.cadet@cgi.com)

FONCTIONS CENTRALES : Christophe Cointe (christophe.cointe@cgi.com)

@cftc_cgi - cftc@cgi.com - www.cftc.cgi.online.fr



le syndicat
constructif

Juillet 2019

100 ans, ça se fête



RESPONSABILITE — FIDELITE
● LES ANCIENS DONNENT L'EXEMPLE
● LES JEUNES REPRENENT LE FLAMBEAU

NÉE LE 1er ET 2 NOVEMBRE 1919, LA CFTC EST UNE DES PLUS ANCIENNES ORGANISATIONS SYNDICALES REGROUPANT A L'UNANIMITE 321 SYNDICATS CHRETIENS FONDES EN 1886 et 1887. CETTE JEUNE CENTENAIRE QUI FÊTERA SON ANNIVERSAIRE EN NOVEMBRE PROCHAIN A ÉTÉ UN ACTEUR ESSENTIEL DE LA CONSTRUCTION SOCIALE EN FRANCE AUTOUR DES LOIS DE SECURITE SOCIALE, RETRAITES, ALLOCATIONS FAMILIALES, CONVENTIONS COLLECTIVES,... CE SONT SON TRAVAIL ET CES RACINES QUI FONT DE LA CFTC UN SYNDICAT CONSTRUCTIF QUI N'A CESSÉ D'ÉVOLUER EN FONCTION DES DEMANDES ET ÉVOLUTIONS DE LA SOCIÉTÉ.

*Crédit Photo : © Confédération CFTC / La vie à défendre
Bureau du Conseil Confédéral, entouré d'un groupe de Jeunes CFTC, lors
d'une fête le 15 juin 1980, à Hombourg-Haut (Moselle)*

rejoignez-nous

PARTICIPEZ VOUS AUSSI AUX 100 ANS DE CONSTRUCTION SOCIALE DANS UNE SOCIÉTÉ QUI ÉVOLUE CONSIDÉRABLEMENT, EN PARTICIPANT AU DIALOGUE SOCIAL CHEZ CGI GRÂCE AUX FUTURS COMITES SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES QUI SERONT BIENTÔT MIS EN PLACE. CONTACTEZ-NOUS VIA CFTC@CGI.COM OU VOTRE ELU BU.

Syndicat
CFTC
chez CGI